



Communiqué de presse

Date

26.09.2019

La COMCO approuve Sunrise-UPC

Berne, 26.09.2019 – La Commission de la concurrence (COMCO) a examiné la concentration entre UPC et Sunrise de façon approfondie. La concentration ne mène à la création ou au renforcement d'une position dominante pour aucun des marchés analysés. C'est la raison pour laquelle la COMCO autorise la concentration.

En reprenant UPC et son infrastructure de réseau câblé, Sunrise devient le deuxième opérateur de télécommunications du pays. Comme Swisscom, Sunrise sera ainsi en mesure d'offrir en Suisse et sur sa propre infrastructure des services dans les domaines de la téléphonie fixe et mobile, de l'Internet haut débit ainsi que de la télévision numérique. Contrairement à la concentration Sunrise/Orange – qui a été interdite par la COMCO en avril 2010 –, les parties à la concentration se complètent ici dans de nombreux domaines.

La COMCO a examiné la concentration en détail en ce qui concerne une possible position dominante collective avec Swisscom. Une telle position dominante collective n'est pas donnée et une coordination entre les deux entreprises apparaît peu probable, vu que les parties à la concentration et Swisscom sont positionnées différemment. La COMCO s'attend en conséquence à une stimulation de la concurrence suite à la concentration. Par ailleurs, Sunrise a publiquement annoncé qu'elle souhaite offrir à l'avenir des produits attrayants à un prix avantageux ainsi qu'une haute qualité de service, afin de gagner des parts de marché.

Contacts / Renseignements :

Andreas Heinemann Président	078 842 96 01	andreas.heinemann@comco.admin.ch
Patrik Ducrey Directeur	058 464 96 78 079 345 01 44	patrik.ducrey@comco.admin.ch (injoignable de 8 – 10 h)
Carole Söhner-Bührer Vice-directrice	058 464 96 69	carole.soehner@comco.admin.ch